



DIRECTION TECHNIQUE D'ARBITRAGE

☎ : 06 72 15 62 11 – 06 63 06 41 58

✉ E-mail : cfahockey@free.fr

Paris, le 13 novembre 2006

Directive 2006-2007

Règle 554 C : Tirer ou envoyer le palet en dehors de la glace :

La Direction Technique d'Arbitrage a pris la décision, après retraduction du texte et constatation d'une grande diversité dans les protections qui entourent les aires de jeu, de vous demander d'appliquer cette règle comme expliquée au stage national **sauf lorsque les patinoires ne possèdent pas de plexis sur les côtés**. Dans ce cas, si le palet sort sur un des côtés = pas de pénalité.

Mesure des équipements de gardien de but :

La mesure des équipements de gardien réclame un matériel spécifique et une grande connaissance des équipements. Les arbitres, n'étant pas formés à ce genre d'exercice, ne mesurent pas ces équipements.

Par contre, il s'avère que des gardiens de buts rajoutent des plaques de genoux sur les jambières. Ces plaques ne sont pas autorisées et doivent être retirées avant le match, sauf si cet équipement est porté attaché à la cuisse de telle manière qu'il épouse la forme de la jambe, et qu'il est porté en permanence sous la culotte.

De plus, les protections latérales des bottes protégeant le mollet doivent être serrées de telle façon qu'elles suivent le contour de la jambe.

Rappel :

L'accès au vestiaire des arbitres masculin et/ou féminin est interdit aux femmes non arbitres et à toute personne non désignée par la Fédération.

La Direction Technique d'Arbitrage.

Jean Christophe BENOIST
Président de la Direction Technique d'Arbitrage.